

- Préside** : **Cardinaux Evelyne, Syndique**
Présence : **56 (cinquante-six) citoyennes et citoyens actifs pour le point 1**
57 (cinquante-six) citoyennes et citoyens actifs pour le point 2
- Non-votants** : **1 personne**
- Excusés** : **- Cardinaux, Pierre-Yves, Bouloz**
- Falcy Pascal, Porsel
- Picasso Marco, Pont
- Scrutateurs** : **1. Pittet Antoine, Bouloz**
2. Thürler Fabien, Porsel

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 40 avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 05 décembre 2017
2. Crédit complémentaire sur budget 2018 : rénovation de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel
3. Achat d'un dépôt militaire, Bouloz : présentation, approbation
4. Divers

Le procès-verbal ne sera pas lu, sous réserve de l'article 7 al. 3 du règlement d'application de la loi sur les communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

Mme la Syndique salue donc cordialement toutes les personnes présentes et débute l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 05 décembre 2017, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 05 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité (56 oui).

2. Crédit complémentaire sur budget 2018 : rénovation de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel

Mme la Syndique, à l'aide du beamer, rappelle les investissements 2018 votés en décembre 2017 pour la rénovation de l'Auberge ; il s'agit d'un montant global de 80'600.00 fr. réparti comme suit :

27'000.00 fr. pour de la peinture
8'000.00 fr. pour le sol
3'500.00 fr. pour les nettoyages
25'000.00 fr. pour des divers (boiseries etc.)
4'000.00 fr. pour les lumières
13'100.00 fr. pour du mobilier (tables et chaises)

Ces chiffres ont dû être, pour la plupart, estimés car nous n'avions que peu de temps entre le moment où nous avons su que notre Tenancier actuel allait nous quitter et le moment où il fallait faire le budget 2018.

Après avoir voté le budget 2018, nous avons engagé des nouveaux tenanciers pour notre Auberge et le Conseil communal a beaucoup parlé avec eux pour savoir comment ils avaient prévu de travailler dans notre Auberge.

Ils nous ont dit qu'ils installeraient plutôt la salle à manger principale, dans la grande salle de l'Auberge près du coin pizzas uniquement. De ce fait, bien qu'il n'était pas prévu de rénover la grande salle, le Conseil communal a estimé important de refaire la peinture de ce coin et également d'améliorer l'éclairage de cet endroit.

Nous avons également eu une mauvaise surprise au niveau de l'électricité dans le secteur du café-restaurant ; en effet, lors de l'établissement du devis, il a été constaté qu'il était nécessaire de changer une partie de l'installation car il n'est pas possible d'utiliser les tubes actuels. De ce fait, il faudra également refaire le plafond.

Pour ce qui est du mobilier, il était également prévu d'utiliser une partie du mobilier existant mais après contrôle, il s'agit de mobilier usagé. De ce fait, vu que nous devons le changer totalement, nous avons prévu de modifier un peu le style.

Mme la Syndique ajoute que jusqu'à présent, il n'y a eu que peu de travaux de rénovation dans notre Auberge : la cuisine dans les années 1990 et elle ne subira pas de travaux dans le cadre de cette rénovation.

Ensuite, des travaux ont été fait dans la partie salle à manger actuelle (pan de mur enlevé et carrelage refait mais pas de la même couleur que celui de base).

Partant de ce constat, le Conseil communal estime que ce n'est pas un luxe de faire de la rénovation sur la partie des 3 secteurs.

Mme la Syndique fait le descriptif à l'aide d'un tableau :

Libellé	Devis obtenu	Montant budgété pour 2018
Divers (boiseries, etc.)	24'665.00	25'000.00
Carrelage au sol de la petite salle et de la partie bistrot ; il était prévu un sol en peinture plastifiée mais finalement nous avons opté pour du carrelage qui est plus pratique	12'000.00	8'000.00
Peinture rez et étage ; le Conseil communal actuel n'était jamais allé dans l'appartement de l'étage et au final il y avait une chambre de plus que prévu pour la peinture	39'000.00	27'000.00
Radiateurs rez ; devront être déposés vu que nous allons enlever la boiserie ; sur 6 radiateurs, 3 doivent être changé car ils sont vétustes et ne supporteront pas la dépose et la repose	5'700.00	
Radiateurs étage ; dépose, peinture et repose	2'600.00	
Nettoyages après travaux	3'000.00	3'500.00
Luminaires ; nous ne voulions changer que quelques lampes, or, nous devons également changer les tubes et revoir l'installation électrique de base et aussi changer les lampes du coin pizzas qui sera la future salle à manger	9'290.00 + 7'063.00	4'000.00
Tables	7'500.00	13'100.00
Chaises	10'500.00	
Ajout d'un divers et imprévus	5'000.00	
Total	125'328.00	80'600.00
Différence		45'178.00

Mme la Syndique précise que le Conseil communal demande un crédit complémentaire de 45'000.00 fr. et indique les incidences financières suivantes :

Amortissement : 4'500.00 fr. et intérêt 900.00 fr.

Mme la Syndique répète qu'il n'est pas évident lorsque l'on prévoit des réparations et qu'il y a peu de temps pour avoir des prix.

M. Cardoso va partir au 31 mars 2018 et le restaurant est fermé depuis le milieu de la semaine passée. Les travaux devraient commencer dès le début de la semaine prochaine et ils devraient durer un mois. On espère pouvoir les terminer pour le 30 avril 2018 et permettre la réouverture au début mai 2018.

La discussion est ouverte.

M. Firmin Dayer, Bouloz précise que le sujet a été bien présenté ; il souhaite faire une demande. En effet, la rampe sise près de l'entrée à l'arrière de l'Auberge a une pente trop raide ; ce n'est pas évident pour une chaise roulante de remonter cette pente et cela a été prouvé plusieurs fois. C'est aussi difficile pour une personne qui doit pousser la chaise roulante d'une autre. Il propose de rajouter 3 à 4'000.00 fr. pour refaire cette rampe en faisant un arrondi pour revenir vers l'entrée. Ainsi la pente serait moins raide.

R. Mme la Syndique répond à M. Dayer que nous avons aussi constaté que ce n'était pas évident ; elle avait prévu d'en parler lors de l'assemblée communale des comptes en mai prochain.

Elle ajoute le Conseil communal planche sur le dossier « Construction d'une Administration communale et places d'abri PC ». Au départ, le Conseil communal avait prévu de faire cette construction dans la zone IG (Intérêt général) près du terrain de football ; finalement, le souhait du Conseil communal est de centraliser les choses au milieu du village.

L'idée est d'accoler un nouveau bâtiment à l'Auberge de la Fleur de Lys vers la scène. Les places PC seraient en partie sous ce bâtiment et en partie sous la terrasse ; de ce fait la rampe serait supprimée et l'accès pour les personnes à mobilité réduite serait améliorée.

Pour ce nouveau bâtiment, il sera nécessaire d'avoir une dérogation à l'IBUS et c'est la Préfecture qui donnerait cette dérogation pour autant que tous les Services de l'Etat de Fribourg donnent des préavis favorables.

Un citoyen pense que c'est un problème de prix ; un autre pense qu'une rampe est nécessaire car les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir accéder en tout temps à notre Auberge. On pourrait faire quelque chose de provisoire.

Une autre personne ajoute que même pour accéder avec une poussette de bébé, c'est compliqué.

R. Mme la Syndique propose de construire une rampe provisoire en bois ; elle ajoute que le Conseil communal va étudier la chose.

Mme Claudine Aebischer, Pont, propose de rajouter un montant au crédit complémentaire pour la création de cette nouvelle rampe améliorée.

M. Fabien Thürler, Porsel, estime que nous pourrions rajouter la somme de 5'000.00 fr. et ainsi arriver au total de 50'000.00 fr. pour le crédit complémentaire.

R. Mme la Syndique prend note de cette proposition soit de rajouter 5'000.00 fr. au montant demandé par le Conseil communal et ainsi le nouveau total demandé est de 50'000.00 fr.

M. Michel Grivel, Porsel, précise que le bois n'est pas une bonne idée car cela glisse. Il a vu, une fois, lorsqu'il était en Suisse allemande une rampe équipée d'un bouton poussoir et d'un treuil qui s'arrête automatiquement dès que la chaise est arrivée à destination.

Quelqu'un demande ce qui se passe s'il n'y a plus d'électricité ! Une autre personne demande ce qu'il en est pour les personnes équipées de béquilles ! M. Grivel répond que ces personnes doivent prendre l'escalier.

R. Mme la Syndique confirme que nous allons étudier l'installation d'une rampe améliorée.

M. Gérard Mesot, Bouloz, prend la parole pour dire que le Conseil communal a bien fait de se pencher sur la rénovation de notre Auberge ; l'établissement n'est pas accueillant, la partie café-restaurant est sombre. Il serait bien d'avoir quelque chose de bien pour une fois.

M. Michel Grivel, Porsel, demande quel est le montant du loyer payé par le nouveau tenancier.

R. Mme la Syndique précise que c'est la même location que pour M. Cardoso. Il s'agit de 33'000.00 fr. par an pour le restaurant et l'appartement. Nous conservons le même loyer car nous faisons une rénovation (peinture et carrelage) et cela n'apporte pas de plus-value.

Mme la Syndique ajoute que le but du restaurant est social ; il sert à la rencontre des gens, des sociétés et de la population.

Elle précise que nous n'avons pas reçu 25 candidatures pour la place de tenancier. Actuellement la fréquentation de notre Auberge est très basse. Nous devons tous faire un effort pour retourner au bistrot afin de le faire vivre.

En plus à l'étage, il n'y a que des chambres et 2 salles de bains et pas de cuisine.

M. Michel Grivel, Porsel, demande si le coin pizzas sera la salle à manger principale et est-ce que dans la salle à manger actuelle, il n'y aura personne ?

R. Mme la Syndique répond que le coin pizzas sera la salle à manger principale car le nouveau tenancier a prévu de tout faire cuire dans le four à pizzas y compris les viandes et autres.

M. Grivel pense que le coin pizzas n'est pas très plaisant.

R. Mme la Syndique précise que c'est pour cela que nous avons prévu de refaire la peinture et de changer les luminaires à cet endroit.

Mme Carole Seydoux, Porsel, trouve que c'est bien de prévoir des tables et chaises uniformisées ; toutefois, est-ce bien à la Commune de fournir ce mobilier ? Ne devrait-on pas louer uniquement les murs ?

R. Mme la Syndique répond que c'est à la Commune de mettre à disposition le mobilier.

M. Fabien Thürler, Porsel, précise qu'on ne peut pas louer un restaurant sans chaises et tables.

Mme la Syndique précise que, par contre, le tenancier devra acheter des armoires et vaisseliers.

Comme la parole n'est plus demandée, elle donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

Rapport de l'Organe de révision

Mme Corinne Levrat, Présidente de la Commission financière, précise que la commission financière a pris connaissance des informations concernant le dossier de réfection de l'auberge communale de la Fleur de Lys lors de sa séance du jeudi 22 mars 2018. Mme la Syndique leur a détaillé les différents devis et les raisons des dépassements par rapport au budget initial. Afin d'assurer la réouverture du restaurant dans les délais, il est impératif que ces travaux soient effectués début avril.

Il apparaît à la commission financière que le budget demandé correspond aux travaux nécessaires. De plus, elle constate que les incidences financières sur le budget 2018 sont supportables.

La commission financière donc propose à l'assemblée, d'accepter ce crédit complémentaire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le crédit complémentaire sur budget 2018, d'un montant de 45'000.00 fr. pour la rénovation de l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel plus 5'000.00 fr. pour l'amélioration de la rampe à l'arrière, est approuvé par 54 oui ; en outre, il y a 3 non.

3. Achat d'un dépôt militaire, Bouloz : présentation, approbation

Mme la Syndique précise que l'Armée nous a contacté au mois de janvier 2018 pour nous faire part de son souhait de vendre son dépôt militaire sis à Bouloz, en priorité à notre Commune, si nous sommes intéressés.

Le Conseil communal s'est penché sur la question ; une vision locale du bâtiment a eu lieu. Les locaux sont en bon état mis à part un coin de toiture un peu abîmé à cause d'un arbre qui est tombé dessus.

Elle ajoute qu'il n'y a pas d'eau et pas d'électricité. Nous nous sommes renseignés pour savoir si nous pouvions installer l'eau et l'électricité. Le SECA nous a répondu par la négative vu la zone.

Nous pourrions installer une génératrice ou des panneaux solaires.

Un citoyen s'étonne ; panneaux solaires dans cet endroit entourés d'arbres avec peu d'ensoleillement.

Mme la Syndique précise qu'il faudra bien sûr vérifier la pertinence de cette possibilité.

Mme la Syndique ajoute que l'Armée a émis une condition à la vente qui précise que « *ce dépôt ne pourra être utilisé que comme dépôt d'utilité publique et en cas d'un développement du site, la Confédération pourra demander une part au gain. Ces conditions figureront dans l'acte immobilier qu'il reste à établir par le notaire de votre choix.* »

L'Armée accepte de faire un prix préférentiel pour la Commune ; ce ne serait pas le cas pour un privé.

Mme la Syndique précise les éléments suivants :

- surface de la parcelle : 1'321 m²
- dimensions du bâtiment : 8.60 x 22 m
- le bâtiment se trouve sur 2 niveaux ; à l'arrière, il est de plain-pied et à l'avant, il y a un quai de déchargement.

Mme la Syndique montre un plan ainsi que diverses photos du bâtiment (intérieur et extérieur) ; il y a 2 étages identiques et un galetas/comble ; à l'intérieur, il y a des colonnes.

Elle ajoute que ce dépôt pourra servir à entreposer du matériel communal tel que piquets, sel à dégeler, etc. ce, moyennant un agrandissement de porte à étudier.

M. Michel Grivel, Porsel, pense que cela va coûter d'agrandir des portes.

Mme la Syndique poursuit en précisant que si nous louons une partie du dépôt à des privés pour entreposer du matériel, il faudra faire des séparations intérieures en grillage.

De plus, il y a une petite place à l'extérieur entourée de grillage pour entreposer du gravier ou autres machines.

Elle ajoute que c'est le prix de l'acquisition (20'000.00 fr.) du dépôt qui a fait réfléchir à la question de l'achat.

Mme la Syndique donne le détail des coûts

- 20'000.00 fr. achat du dépôt
- 500.00 fr. frais de notaire
- 200.00 fr. frais d'inscription au RF
- 600.00 fr. frais de mutation
- 1'500.00 fr. frais SECA pour changement affectation
- 8'000.00 fr. frais de réparation de la toiture

30'800.00 fr. TOTAL

Et pour le budget 2019, le Conseil communal souhaiterait demander un montant estimé à environ 5'000.00 fr. pour l'achat d'une génératrice, de quelques spots et prises.

Actuellement, nous louons des locaux pour entreposer le matériel communal et nous sommes très contents de l'endroit. On paie une location. Rapport qualité/prix, ce n'est pas cher.

Cependant, nous ne savons pas si dans 10 ans, nous pourrions toujours louer à cet endroit.

Si nous devons acheter un terrain et construire un local, cela nous reviendra plus cher.
Donc ce dépôt peut être utile même s'il n'est pas top.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Quarroz, Porsel, demande si le Conseil communal a fait une expertise de ce dépôt au niveau de l'étanchéité, de l'amiante, des fondations et du drainage du bâtiment ?

R. M. Jean Gillard, Conseiller communal répond que le bâtiment n'est pas isolé, donc il n'a pas d'amiante et pas non plus dans la toiture. Les murs sont en briques rapides et il y a un vide entre 2 briques et des grilles pour l'aération. Donc, il est sain.

M. Gillard ajoute qu'au niveau des grilles de drainage, elles sont reliées à celles de la route cantonale. M. Gillard précise que malgré la pluie le bâtiment est sec ; il n'y a aucune humidité sur la semelle ; il n'y a pas de moisissures.

M. Gillard précise que la dalle bétonnée n'est pas de 1m d'épaisseur. Les travaux ne sont pas trop onéreux pour la remise en état.

M. Christian Aebischer, Pont, demande si l'armée n'a pas fait le bilan de l'amiante à cause des portes du dépôt.

R. M. Gillard lui répond que les portes sont en acier.

M. Michel Grivel, Porsel, demande si nous avons prévu le nettoyage de la végétation.

R. M. Gillard lui dit que sous la végétation, il y a du tout-venant et que le terrain est bien stable.

M. Grivel souhaite savoir combien cela va coûter pour le nettoyage.

R. M. Gillard lui dit que nous n'allons pas nettoyer ce peu de végétation car il n'y en a qu'une fine couche.

M. Grivel demande pourquoi nous n'avons pas fait de « portes ouvertes » pour la population.

R. M. Gillard lui répond qu'il faut aussi faire confiance au Conseil communal ; si tout le monde va voir, il y aura beaucoup d'avis et beaucoup de discussion.

M. Grivel précise que s'il achète quelque chose, il va voir la chose.

R. M. Gillard lui répond que le Conseil communal est allé voir le dépôt.

M. Grivel trouve que les murs sont très épais.

R. Non, ils sont moins épais qu'ils en ont l'air ; on peut même aller avoir après l'assemblée si nécessaire.

M. Gilbert Cardinaux, Bouloz, (ancien Syndic) précise que la Commune de Bouloz avait été abordée, dans les années 1990, par l'Armée pour l'achat de ce dépôt. Elle l'avait trouvé peu pratique car les portes étaient étroites. Cependant, il était en bon état. Le prix était déjà le même.

Il n'y avait pas de clause de part au gain et le toit n'était pas cassé.

M. Cardinaux espère que l'Armée va réparer le toit avant de le vendre.

R. Mme la Syndique répond qu'il est prévu d'être vendu en l'état.

M. Fernand Beaud, Porsel, demande si nous pourrions transformer le bâtiment ; par exemple agrandir les portes. Pourrions-nous obtenir une autorisation ?

R. Mme la Syndique répond que nous espérons que oui ; les portes ne font que 1.20 m.

M. Beaud demande si l'on peut passer avec un tracteur à travers ces portes ?

R. Mme la Syndique répond que nous n'avons pas pu étudier encore cette question car nous n'avons pas la réponse de l'Armée.

Si l'assemblée communale accepte l'achat, nous verrons quelles modifications nous pourrions faire.

M. Raphaël Dévaud, Porsel, s'il comprend bien, l'Armée présente un bâtiment pour le prix de 20'000.00 fr. A-t-on pu le négocier ?

R. Mme la Syndique répond que le montant initial n'était pas de 20'000.00 fr. mais on nous l'avait proposé à moins de 50'000.00 fr. Le Conseil communal a étudié et il a proposé la somme de 20'000.00 fr. à l'Armée qui l'a étudiée et a accepté.

Mme Claudine Aebischer, Pont, a souvenance que ce bâtiment avait déjà été proposé au prix de 20'000.00 fr. En plus, il est très excentré. Lorsqu'il faut faire des allers-retours, ce n'est pas forcément le meilleur endroit. Nous n'avons pas les moyens de faire des dépenses inutiles.

R. Mme la Syndique lui répond qu'effectivement dans les années 1990, le bâtiment était proposé à 20'000.00 fr. Après dans les années 2010, lorsque M. Raymond Dévaud était Syndic, il n'y avait pas eu de prix proposé.

M. Raymond Dévaud acquiesce et précise que le dépôt n'avait pas été proposé à la vente ; nous avons simplement parlé du sujet.

Mme Christine Bongard, Porsel, demande quel est le prix de location actuel ?

R. 6'000.00 fr. par an. Mme la Syndique ajoute qu'il n'est pas sûr que l'option location disparaîtrait.

Mme Bongard demande si l'on peut envisager de mettre un tracteur dans ce dépôt ?

R. Mme la Syndique répond qu'effectivement il serait pratique de pouvoir mettre un tracteur dans le dépôt. Actuellement, un tracteur ne passe pas.

Mme la Syndique ajoute que le prix est intéressant ; nous sommes cependant conscients que le bâtiment présente quelques inconvénients. L'Armée a accepté d'attendre que notre assemblée communale ait lieu.

M. Pascal Quarroz, Porsel, demande quelle est la vision du Conseil communal par rapport à la construction et par rapport au projet de pré-étude de fusion en Veveyse car il a été dit que tout serait centralisé à Châtel-St-Denis.

L'assistance pense, qu'en cas de fusion, il devrait quand même y avoir des antennes par-ci, par-là.

R. Mme la Syndique répond que nous ne savons pas si la fusion à 9 ira jusqu'au bout ; en attendant, nous ne pouvons pas tout stopper et ne plus rien faire dans les Communes.

M. Marc Levrat, Porsel, précise que nous sommes une Commune de plus de 1'000 habitants et que nous sommes en train de parlementer sur un dépôt. 30'000.00 fr. ne vont pas hypothéquer la Commune. Et s'il devait y avoir une fusion, le bâtiment resterait notre propriété.

Il s'agit d'un bâtiment de 40-50 ans, donc il est plutôt solide. Cela fait du sens de l'acheter plutôt que d'en construire un nouveau.

M. Christian Aebischer pense plutôt que de construire, cela donne du travail aux entreprises. Il pense que l'on ne peut pas entreposer de véhicules dans le dépôt et on va devoir installer des locataires dans ce bâtiment.

M. Laurent Dénervaud, Bouloz, explique qu'il y a plusieurs années, nous avons vendu l'ancienne école sis près de l'église à Porsel, le Cercle St-Gorgon (rectificatif d'une personne présente... le Cercle St-Gorgon n'appartenait pas à la Commune), l'école de Pont, l'école de Bouloz, pourquoi maintenant acheter ce dépôt loin du centre lorsqu'il faut déneiger.

Si un citoyen n'achète pas ce bâtiment, l'Armée devrait le donner pour 1.00 fr.

Il ajoute qu'il a entendu dire que nous devrions refaire les écoles.

R. Mme la Syndique lui répond que pour le moment, il n'y a rien de prévu au niveau des bâtiments des écoles. Actuellement, nous sommes en train de traiter le dossier de fusion de Cercles scolaires uniquement. Nos bâtiments scolaires sont assez récents et il n'est pas prévu de regrouper plusieurs Communes sur un seul site.

M. Dénervaud souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier qu'il faudra transporter les enfants.

R. Mme la Syndique répond qu'on espère ne pas avoir à trop faire de transports d'élèves.

Elle ajoute que le Conseil communal est conscient que la Commune a des investissements futurs à prévoir, c'est pour cela qu'il a étudié l'achat de ce dépôt qui a un prix raisonnable.

M. Gérard Dévaud, Porsel, demande si le principal intéressé (M. Philippe Baudois, Employé communal) a pu aller voir sur place et constater si c'est pratique ?

R. Mme la Syndique répond par l'affirmative ; il a vu de plans et des photos puis il est allé voir sur place. Selon lui, seule une partie du bâtiment peut convenir ; pour l'autre partie, il a identifié quelques difficultés.

M. Dévaud sait que nous louons actuellement un hangar à son cousin ; peut-être pourrions-nous trouver un arrangement avec ce dernier en signant un contrat de bail à loyer pour 10 ans et après nous pourrions revoir la situation.

En effet, dans le dépôt convoité, il n'y a pas d'eau ni d'électricité même si le prix est intéressant.

R. Mme la Syndique répond que nous pouvons effectivement parler avec notre bailleur actuel.

M. Grivel estime que nous aurons quand même besoin de place malgré l'achat du dépôt ; en plus, les arbres sont à ras du grillage. Nous allons réparer le toit sur lequel un arbre est tombé et dans 6 mois, on risque de devoir réparer à nouveau car un autre arbre pourra peut-être tomber. Il vaudrait mieux faire un poulailler de ce dépôt.

Il pense que nous allons faire une erreur ; le dépôt est trop éloigné. Pourquoi ne pas faire quelque chose près de la Salle polyvalente.

R. Mme la Syndique répond que vers la Salle polyvalente ce n'est pas une bonne option car d'un côté, nous risquerons de perdre des places de parc et du côté arrière il faut pouvoir garder l'accès libre.

M. Grivel pense que nous pourrions utiliser une surface de 2.50 m sur 10 m.

R. Mme la Syndique répond que ce sera plus cher et il y aura moins de place.

M. Fernand Beaud, Porsel demande où nous rangeons les pare-neige actuellement ?

R. Ils sont empilés au bord d'une forêt et ils sont bâchés et cela satisfait tout le monde.

M. Michel Grivel, Porsel, revient sur le sujet des arbres qui pourraient tomber sur le dépôt.

Mme Christine Bongard demande ce qu'il en est pour le cas où la Commune n'achète pas le dépôt et qu'il est vendu à une autre personne ; pourrions-nous avoir un droit de regard sur le futur propriétaire ?

R. non, nous n'aurons rien à dire ; ce sera une affaire entre l'Armée et le futur propriétaire.

M. Grivel estime que l'Armée n'a rien à faire avec une éventuelle plus-value (clause de part au gain) ; cela doit être réglé avant la votation.

M. Grivel ajoute : on deviendrait propriétaire d'un bâtiment pour lequel l'Armée aurait toujours un droit de regard. C'est inacceptable. Soit on est propriétaire, soit on ne l'est pas !

Mme Carole Seydoux, Porsel, trouve que ce dépôt est trop excentré, qu'il n'a pas de lumière ni d'eau et en plus on ne peut pas tout ranger à cet endroit. Elle estime que même pour un bâtiment de stockage, il faut de l'électricité, de l'eau et des WC.

R. Il y a suffisamment de place pour tout le matériel mais il faut élargir les portes ou sinon il faudra porter une partie du matériel à bras. On ne sait pas si nous pourrions faire une entrée pour le tracteur.

Mme Seydoux souhaite savoir si nous devons rembourser quelque chose à l'Armée, si après avoir acheté ce dépôt, nous devons le revendre ?

R. non.

M. Grivel résume en disant que le dépôt n'est actuellement pas prévu pour un tracteur, qu'il y a des risques de chutes d'arbres sur le bâtiment et il ajoute qu'il faut quelque chose de centralisé.

R. Mme la Syndique répond que le Conseil communal a eu les mêmes réflexions que celles entendues ce soir ; cependant, il se devait de présenter quand même cet objet à l'assemblée.

Rapport de l'Organe de révision

Mme Corinne Levrat, Présidente de la Commission financière, précise que concernant l'achat du dépôt militaire, il apparaît à la présentation du dossier, par Mme la Syndique ce jeudi 22 mars 2018, que le coût en est modeste en proportion de la valeur du terrain et du bâtiment. L'utilité d'un tel dépôt pour notre Commune ne fait pas de doute.

Il apparaît à la Commission financière que le budget demandé est justifié. De plus, elle constate que les incidences financières sur le budget 2018 sont supportables.

La commission financière propose à l'assemblée, d'accepter ce crédit supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le crédit supplémentaire pour l'achat d'un dépôt militaire est refusé par 28 non ; en outre, il y a 21 oui et 6 abstentions.

4. Divers

Mme la Syndique précise que le Conseil communal a été approché par M. Gustave Menoud pour dire que la famille souhaite savoir si la Commune serait intéressée par la parcelle de feu son frère Joseph Menoud (Dzojon). La parcelle a une forme particulière, pas tout à fait rectangulaire. Sur cette parcelle, il y a un bâtiment vétuste.

Le Conseil communal a réfléchi à cette éventualité d'achat car il n'y a pas beaucoup de terrain à disposition actuellement. Le Conseil communal se pose la question de savoir s'il faut acheter ou non sachant qu'il y a d'autres investissements qui se profilent à l'horizon. Il souhaite maintenant avoir l'avis de l'assemblée communale pour savoir s'il faut s'engager ou laisser tomber.

M. Michel Grivel, Porsel, pense qu'il faut laisser tomber car ce n'est pas bien.

Mme Christine Bongard, Porsel, au contraire pense qu'il faudrait se pencher sur la question car le terrain est bien situé.

M. Grivel demande ce que l'on peut en faire ? On est une Commune pauvre.

R. Mme la Syndique précise qu'il y a quelques années, le Conseil communal avait trouvé un partenaire financier pour construire un bâtiment LSI (logements à structure intermédiaire).

Il s'agit de bâtiment pour loger les personnes du 3^{ème} âge qui ne peuvent plus rester à domicile mais qui sont quand même apte à vivre de façon autonome tout en ayant sur place un secteur médicalisé avec visite de personnel médical. Nous étions ennuyés car nous n'avions pas réussi à trouver un terrain.

M. Grivel demande quelle est la surface du terrain en question ?

R. 1'500 m² environ.

M. Grivel pense que ce n'est pas suffisant pour y construire un bâtiment LSI, tout au plus, peut-on parquer un tracteur à neige !

M. Fabien Thürler, Porsel, pense que ce serait bien de s'y intéresser ; il pense que sur 1'500 m², il est possible de construire 9 appartements. D'étudier la question va juste nous coûter quelques heures.

M. Grivel demande quel est le prix proposé par la famille ?

R. la famille n'est pas au clair ; cependant, elle a articulé une fourchette entre 200.00 fr. et 250.00 fr. du m²,

M. Grivel trouve que c'est trop cher car il y a de la molasse sous le bâtiment.

Mme la Syndique précise que le Conseil communal va donc probablement s'intéresser à cet achat et il reviendra vers l'assemblée communale dans un 2^{ème} temps.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Grivel a une remarque à faire ; il tient tout d'abord à préciser qu'il n'a rien contre les agriculteurs mais depuis un certain temps les routes sont très très sales, pleines de terre ; on a l'impression de rouler dans un champ ; il y avait même un triangle de panne pour signaler la difficulté.

Il ajoute que lorsqu'il était jeune, il allait aider un agriculteur et lorsqu'il y avait de la terre sur la route après leur passage, il allait nettoyer avec une pelle.

R. Certains agriculteurs ne nettoient effectivement pas ; nous sommes conscients que ce n'est pas facile.

M. Grivel estime que ces dernières années, c'est une vraie catastrophe.

R. actuellement, il y a ces problèmes de météo très humide et les prés sont détrempés et les agriculteurs doivent vraiment aller « puriner » car les fosses à lisier sont pleines. Elle ajoute qu'en général le problème de terre sur la route ne dure pas.

M. Laurent Dénervaud, Bouloz, sait que les gens veulent une prairie verte ; il estime que ce n'est pas au Conseil communal de faire la morale aux agriculteurs qui salissent la chaussée. Ils doivent bien pouvoir travailler et si un accident doit arriver ce sera de la responsabilité de l'agriculteur incriminé (qui n'aura pas nettoyé la chaussée).

* * *

Mme Carole Seydoux, Porsel, souhaiterait avoir un « retour » sur l'utilisation des radars pédagogiques. A-t-on des statistiques ?

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal lui répond que nous avons effectivement le moyen d'obtenir des statistiques indiquant le nombre de véhicules et leur vitesse. Pour l'instant le radar installé à l'entrée de Porsel lorsque l'on vient depuis Bouloz (non loin de la maison de M. Fabien Thürler), nous a indiqué une vitesse à 151 km/h qui est la plus haute enregistrée.

Cette route est un véritable boulevard et nous sommes en pourparlers avec la Gendarmerie pour faire des contrôles.

Mme Seydoux demande si nous ne pourrions pas installer des ralentisseurs.

R. pour le moment, nous devons nous concentrer sur la traversée de Bouloz dans le cadre du dossier « Carrefour de Bouloz ». Il faudra que nous nous penchions sur le cas.

Mme Seydoux demande si nous pourrions recevoir une aide du Canton pour améliorer la situation ?

M. Fabien Thürler souhaite donner une appréciation subjective de la situation près de chez lui. Au début que le radar pédagogique était installé, il a constaté un net ralentissement. Et maintenant que les gens sont habitués, ils vont à nouveau plus vite. Il a constaté qu'un camion du Commerce de fer SA était passé à plus de 80 km/h dans la zone du 50 km/h près du bâtiment de sa voisine Mme Imelda Dévaud.

M. Fragnière précise que c'est plutôt un problème de configuration des lieux et la situation est la même à Pont et idem lorsque l'on vient depuis Mossel.

Mme Sandrine Devillers souhaite parler du problème de vitesse sur la route communale des Esserts. Les voitures ne passent de loin pas à 50 km/h. en plus à proximité de cette route, il y a passablement d'enfants. Il faut vraiment les surveiller pour éviter des accidents.

R. M. Fragnière lui dit d'adresser un courrier au Conseil communal en exposant le problème et ensuite nous le transmettrons au Canton ; M. Fragnière ne cache pas que ce sera vraiment difficile d'obtenir une zone 30 km/h dans cette région.

Mme Devillers demande à M. Fragnière s'il a envie de faire bouger les choses !

R. M. Fragnière lui répond par l'affirmative ; il a des contacts au Canton.

* * * *

La parole n'est plus demandée.

* * * *

Il est 21 h 35 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée en remerciant l'assistance pour sa participation ; elle offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié à toutes et à tous et leur souhaite bon retour dans leurs foyers ainsi qu'une Bonne Fête de Pâques.

Porsel, le 27 mars 2018

La Secrétaire

La Syndique